



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

(en remplacement d'une assemblée publique de consultation concernant les projets de règlement ci-bas)

Projet de règlement N° 1014 Règlement sur les permis et certificats

Projet de règlement N° 1015 Règlement de Zonage

Projet de règlement N° 1016 Règlement de lotissement

Projet de règlement N° 1017 Règlement de construction

Projet de règlement N° 1018 Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme

Projet de règlement N° 1019 Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Projet de règlement N° 2020 Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Aux personnes intéressées par les projets de règlement N° 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019 et 1015, ceux-ci révisant le plan d'urbanisme actuel.

AVIS PUBLIC est donné que, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre, prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendu ou remplacé par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours.

Suivant cet arrêté, le conseil municipal a convenu, lors de sa séance extraordinaire du 12 novembre 2020, de remplacer l'assemblée publique de consultation par une **consultation écrite** pour les projets de règlements suivants :

Projet de règlement N° 1014 Règlement sur les permis et certificats

Projet de règlement N° 1015 Règlement de Zonage

Projet de règlement N° 1016 Règlement de lotissement

Projet de règlement N° 1017 Règlement de construction

Projet de règlement N° 1018 Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme

Projet de règlement N° 1019 Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Projet de règlement N° 1020 Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Les projets de règlements N° 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019 et 1020 sont soumis à la consultation écrite des citoyen(ne)s et tous les documents qui s'y rapportent peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité : notredamedelapaix.qc.ca

La période de consultation débutera le mercredi 25 novembre 2020 et se terminera le jeudi 10 décembre 2020, pour un total de 15 jours. Suivant la consultation, les citoyens pourront nous faire parvenir leurs questions ou commentaires par écrit concernant les projets de règlement et le plan d'urbanisme jusqu'au 10 décembre à 16h00, et ce, d'un des façons suivantes :

Par la poste au 267 rue Notre-Dame, Notre-Dame-de-la-Paix (Québec) J0V 1P0

Ou par courriel au dg@ndlapaix.ca

Les questions ou commentaires doivent comporter le nom et prénom du citoyen(ne) ainsi qu'un numéro de téléphone/ adresse courriel afin de pouvoir communiquer

Donné à Notre-Dame-de-la-Paix, ce 25 novembre 2020

Joséanne Villeneuve

Joséanne Villeneuve

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim